



Marchés, acteurs et gouvernance économique

Dérégulation et nouvelles régulations


I H E D A T E
 Institut des hautes études de développement
 et d'aménagement des territoires européens

RÉSEAU
 DE TRANSPORT
 D'ÉLECTRICITÉ

1



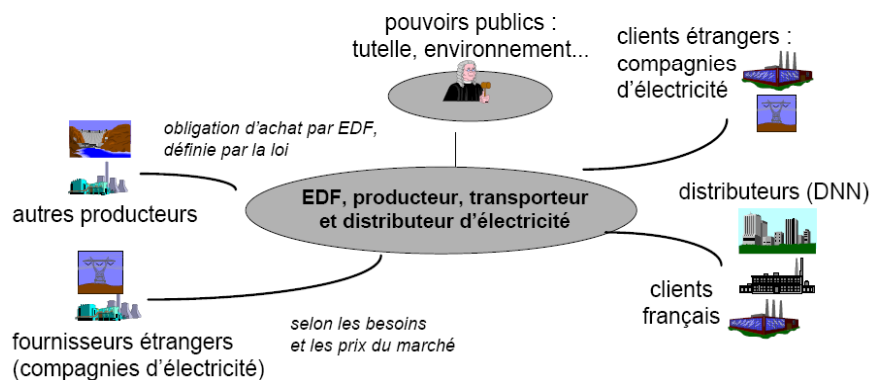
Le marché de l'électricité en France avant la libéralisation

- Les réseaux de transport sont, depuis l'origine, la clef de voûte du développement de l'industrie électrique
 - Dès 1890, le réseau de transport est le véhicule de la deuxième révolution industrielle, notamment dans le sud-ouest de la France, sous l'impulsion de la « Compagnie du Midi »
 - Au début du 20ème siècle, la croissance énergétique débouche sur l'affirmation d'une économie de réseau : plus loin = plus d'échanges territoriaux
- La loi de nationalisation du 8 avril 1946 crée EDF, service national, sous la forme d'un EPIC
 - Les 90 entreprises concédées qui assuraient le transport de l'électricité sont nationalisées
 - Les fonctions de production, transport et distribution sont réunies au sein d'une même entreprise, dans un schéma d'intégration verticale
 - Cependant, ce modèle originel a trouvé ses limites aux frontières nationales

RÉSEAU
 DE TRANSPORT
 D'ÉLECTRICITÉ

2

L'organisation du marché : un système monopolistique

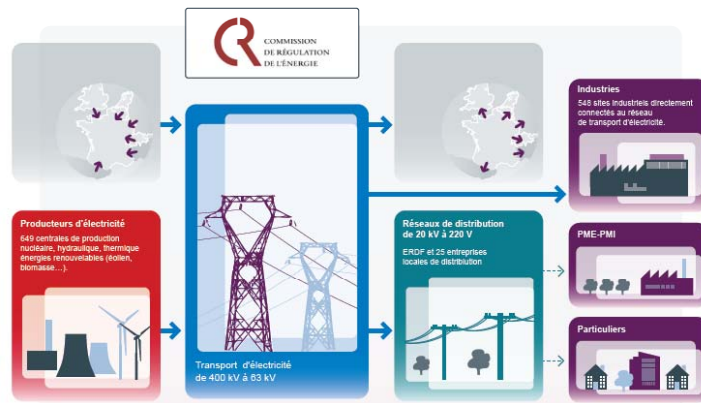


Jusqu'en 1999, EDF assurait l'optimisation de tous les moyens de production en France, et était le seul fournisseur des clients finals (hors DNN).

Le processus de libéralisation du marché l'énergie : une volonté européenne

- Les actions de l'Union européenne concernant le marché européen de l'énergie se sont articulées autour de quatre objectifs principaux
 - Séparation des activités
 - Accès non discriminatoire des tiers aux réseaux
 - Éligibilité progressive des consommateurs
 - Édification d'un marché européen de l'électricité unifié
- Cette libéralisation du marché repose sur trois textes législatifs
 - La 1ère directive européenne (19/12/1996), transposée par la loi du 10 février 2000
 - La 2ème directive (26/06/2003), transposée par la loi du 9 août 2004
 - Le « 3ème paquet énergie », adopté par le Conseil de l'UE en juin 2009

L'organisation du marché de l'électricité après la libéralisation



Des fournisseurs d'électricité en concurrence et des consommateurs éligibles libres de choisir leur fournisseur. Toutefois, EDF contribue à 90% de la production et 90% de l'offre aux consommateurs

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

5

La séparation des activités

- La Commission européenne a développé l'idée d'une nécessaire séparation entre les activités de fourniture du réseau et celles des services commerciaux utilisant le réseau
 - La production et la commercialisation sont ouvertes à la concurrence, tandis que les infrastructures de transport restent un monopole naturel : il serait inefficace d'avoir plusieurs réseaux concurrents sur un même territoire
 - Les réseaux de transport sont soumis à des obligations strictes de non-discrimination
- Afin de prévenir les situations de distorsion de concurrence, les activités des opérateurs verticalement intégrés doivent donc être séparées
- Il existe quatre niveaux possibles de séparation
 - Séparation comptable
 - Séparation managériale
 - Séparation juridique
 - Séparation de propriété

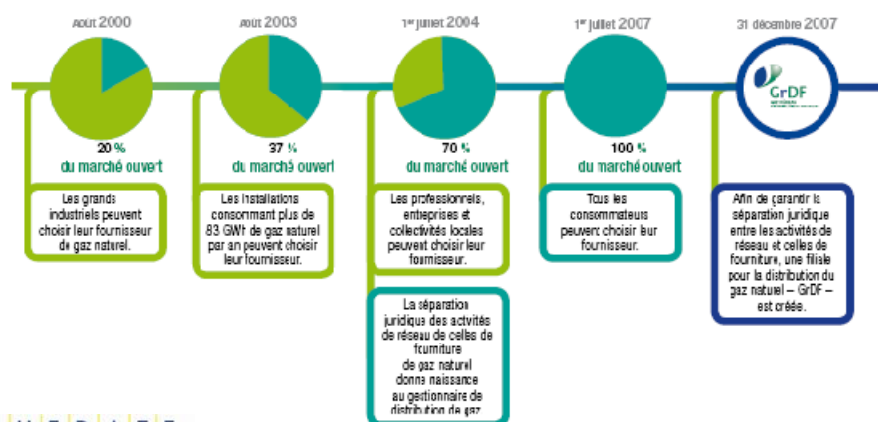
RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

6

Les grandes étapes de l'ouverture du marché français de l'électricité

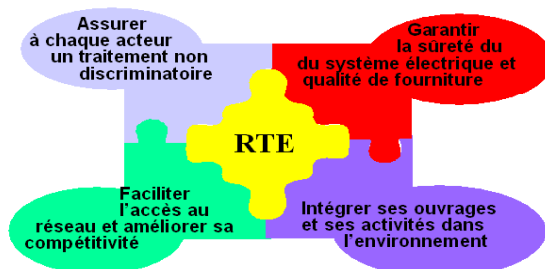
Date	Seuil d'éligibilité (en GWh)	Nombre de sites éligibles	Part du marché ouvert à la concurrence (en %)	Consommation équivalente (en TWh)
19 février 1999	100	200	20	88
29 mai 2000	16	1400	30	130
5 février 2003	7	3100	37	160
23 juin 2004	Tous les clients non-résidentiels	4 700 000	70	310
Depuis le 1 ^{er} juillet 2007	Tous les clients	34 000 000	100	478

Les grandes étapes de l'ouverture du marché français du gaz naturel



Le transport de l'électricité

- La gestion du réseau de transport est assurée par RTE
 - RTE est une société anonyme, filiale à 100 % d'EDF, mais les deux entités sont séparées sur le plan comptable et juridique (depuis 2005), et non patrimonial
 - La loi de 2004 stipule que le capital de RTE doit demeurer entièrement public
- RTE assure des missions de service public fixées par la loi



RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

9

Les acteurs raccordés au réseau



■ Les producteurs

» 650 unités de production : nucléaire, thermique à flamme, hydraulique et autres sources d'énergie renouvelables (cogénération, ordures ménagères, éoliennes ...)



■ Les distributeurs

» Électricité Réseau Distribution France ERDF (filiale d'EDF)
» 25 Entreprises Locales de Distribution



■ Les sites industriels

» 550 sites directement raccordés au réseau de transport

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

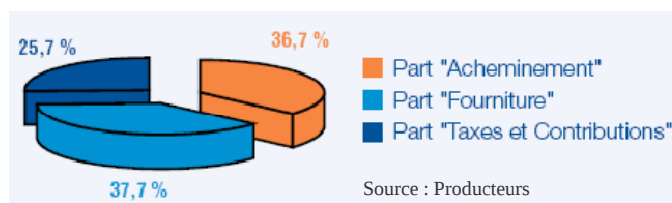
10

La distribution de l'électricité

- La gestion de la distribution d'électricité est assurée par EDF et les Entreprises Locales de distribution (ELD), qui sont des concessions
- Les réseaux de distribution sont la propriété des collectivités locales
- La loi du 7 décembre 2006 prévoit la séparation juridique des activités de distribution pour EDF et les ELD desservant plus de 100 000 clients
- Cette séparation est intervenue pour EDF le 1er janvier 2008 avec la création d'ERDF (Électricité Réseau Distribution France)

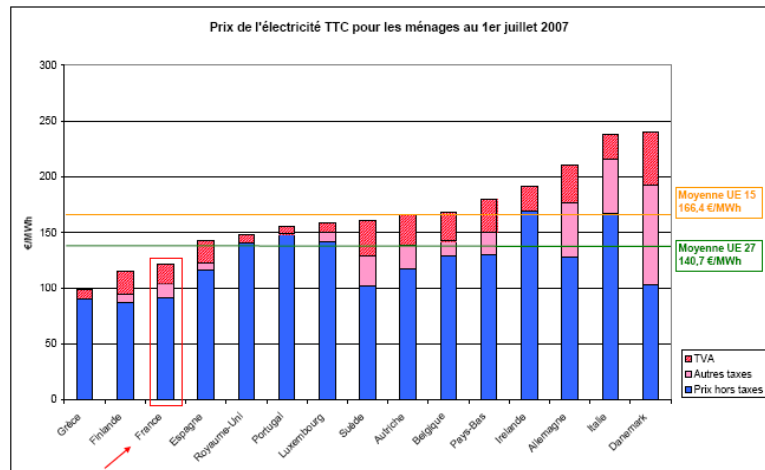


Décomposition du coût de l'électricité



- Acheminement : dépenses liées à la construction, l'exploitation, la gestion et l'entretien du réseau électrique. Il comprend le transport (8,1%) et la distribution (28,6%)
- Fourniture : commercialisation du kWh et coût de production
- Taxes et contributions : taxes locales, CSPE (contribution aux charges du service public d'électricité), CTA (contribution tarifaire d'acheminement), TVA

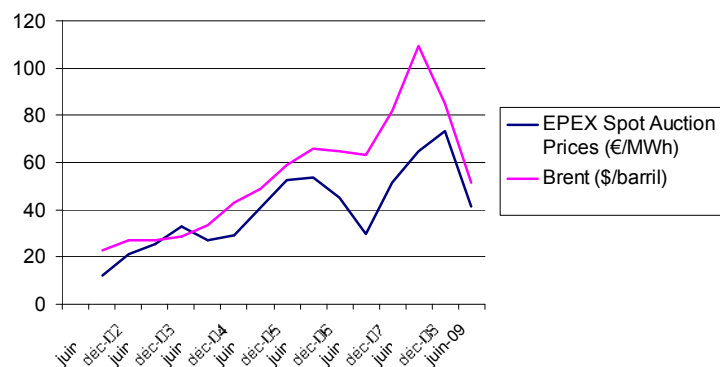
Prix de l'électricité pour les ménages au premier juillet 2007



RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

13

Prix de l'électricité en Europe



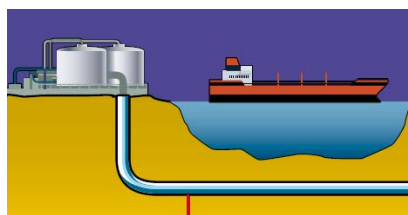
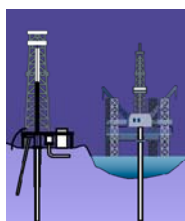
D'après EPEX et DIREM

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

14

La chaîne du marché du gaz naturel : exploration, production et transport international

- Le gaz naturel provient de gisements terrestres ou marins (off shore). Il est importé principalement de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et d'Algérie.
- Il est transporté soit par un réseau de gazoducs terrestres ou maritimes, soit par navires méthaniers, principalement pour le gaz naturel liquéfié (GNL)



RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

15

La chaîne du marché du gaz naturel : stockage

- Le gaz naturel est stocké à plusieurs centaines de mètres sous terre dans des réservoirs
- Cette méthode permet de réguler les stocks en fonction de la demande des clients. Les stocks représentent aujourd'hui 26% de la consommation annuelle française
- La loi du 9 août 2004 permet aux entreprises disposant d'une autorisation de fourniture de gaz naturel en France d'accéder aux stockages souterrains
- En pratique cependant, seules deux entreprises exploitent les stockages souterrains français:
 - Gaz de France, qui gère 12 stockages principalement dans le Bassin parisien et le Sud-Est
 - TIGF (Total Infrastructure Gaz France, filiale de Total), qui exploite deux sites dans le Sud-Ouest

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

16



La chaîne du marché du gaz naturel : transport et distribution

- Les activités de transport et de distribution de gaz naturel, qui appartenaient à des opérateurs intégrés, ont dû faire l'objet d'une séparation juridique et managériale
- Le réseau français de transport du gaz naturel est exploité par deux opérateurs :
 - GRTgaz, filiale à 100% de GDF-Suez
 - Total Infrastructures Gaz France (TIGF), filiale à 100% de Total
- La distribution du gaz est assurée par la société anonyme Gaz Réseau Distribution France (GrDF), filiale à 100% de GDF-Suez
 - GrDF est présent dans 9 265 communes représentant 77 % de la population française
 - Il gère le plus long réseau de distribution de gaz naturel en Europe (188 637 km)

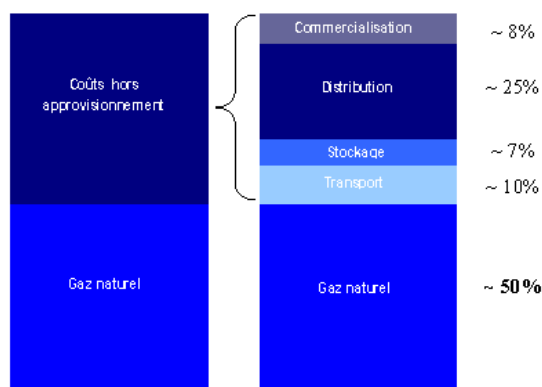


Le marché du gaz naturel : les fournisseurs

- En ce qui concerne les fournisseurs, le marché du gaz naturel, soumis aux règles de la concurrence, est aujourd'hui assez ouvert
- Pour les clients non-résidentiels :
 - 73 opérateurs ont obtenu une autorisation de fourniture de gaz
- Pour les clients résidentiels :
 - En plus de GDF-Suez, 12 opérateurs gaziers sont autorisés à fournir du gaz naturel aux clients domestiques notamment : Poweo, Direct Energie, Altergaz, Antargaz, EDF, Electricité de Strasbourg...

Source : décret n°2004-250 du 19 mars 2004 (Liste mise à jour au 3 juillet 2009)

Décomposition du coût du gaz

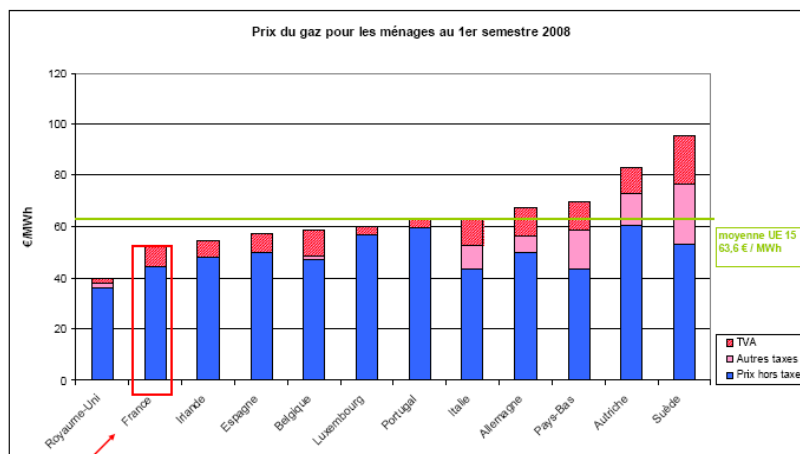


Source : DGEC

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

19

Les prix du gaz en Europe (2008)



Source : ERGEG

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

20

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

- La Commission de Régulation de l'Énergie est une autorité administrative indépendante
 - Créée par la loi du 10 février 2000, la Commission de Régulation de l'Électricité est devenue Commission de Régulation l'Énergie (CRE), suite à la transposition de la directive sur le gaz en 2003
 - La CRE «*concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille, en particulier, à ce que les conditions d'accès aux réseaux d'électricité et de gaz naturel n'entravent pas le développement de la concurrence*»
- Elle fixe les règles concernant :
 - L'accès au réseau public d'électricité
 - ✓ Proposition des tarifs d'utilisation du réseau
 - ✓ Contrôle des investissements de RTE
 - ✓ Arbitrage des litiges
 - La régulation du marché
 - ✓ Surveillance des transactions sur les marchés organisés de l'électricité
 - ✓ Calcul du montant annuel de la Contribution au Service Public de l'Électricité

Ouverture du marché de l'électricité : état des lieux au 30 juin 2009

Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2009	Au 31 mars 2009	Au 30 juin 2009	Au 31 mars 2009
Nombre total de sites	29 600 000	29 700 000	4 850 000	4 800 000
Sites en offre de marché	1 047 000	884 000	769 000	775 000
• dont sites au TaRTAM	-	-	3550	3520
• dont sites alimentés par les fournisseurs alternatifs	1 035 000	875 000	359 000	356 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	3,5%	2,9%	7,4%	7,4%

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Ouverture du marché du gaz : état des lieux au 30 juin 2009

Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 juin 2009	Au 31 mars 2009	Au 30 juin 2009	Au 31 mars 2009
Nombre total de sites	10 800 000	10 800 000	680 000	680 000
• sites en offre de marché	1 118 000	992 000	226 000	218 000
• sites alimentés par les fournisseurs alternatifs	586 000	508 000	105 000	101 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	5,4%	4,7%	15,4%	14,8%

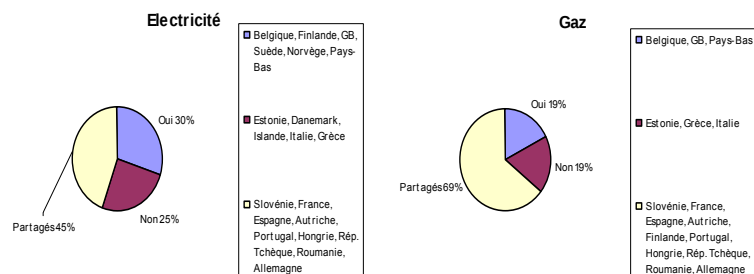
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Bilan après deux ans d'ouverture du marché de l'énergie

- **L'ouverture du marché français de l'énergie est encore assez limitée**
 - Au 30 juin 2009, 1 047 000 sites résidentiels, sur un total de 29,6 millions, ont choisi un fournisseur alternatif en électricité, contre 847 000 au 31 mars 2009.
 - 7,4 % des consommateurs non résidentiels d'électricité et 15% des consommateurs non résidentiels de gaz ont choisi un fournisseur alternatif
 - Les marchés de l'électricité et du gaz restent dominés par les tarifs réglementés : au 30 juin 2009, 95% des sites toutes catégories confondues sont aux tarifs réglementés en électricité et 88% en gaz
- **Les français sont globalement mal informés sur les nouvelles possibilités offertes par la libéralisation du marché**
 - 80% des français ne se sont pas encore intéressés aux offres des nouveaux fournisseurs d'électricité ou de gaz
 - Seuls 43% des français savent que le marché de l'énergie est ouvert depuis un an
 - 76% des français ne sont pas en mesure de citer un fournisseur d'électricité autre qu'EDF

Les offres commerciales des fournisseurs alternatifs sont-elles accessibles ?

(enquête auprès des associations des consommateurs)



D'après BEUC, *Energy markets in Europe 2008*.

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

25

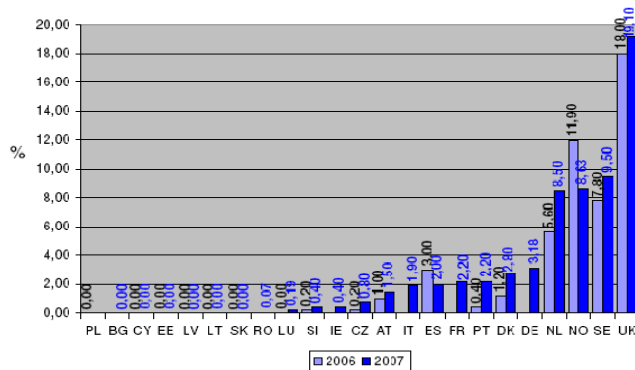
Bilan de l'ouverture du marché de l'énergie en Europe

- Les changements de fournisseur d'énergie en Europe sont limités, y compris dans les pays dont le marché de l'énergie a été libéralisé avant le 1er juillet 2007
- Ainsi, dans la plupart des pays, le taux de changement de fournisseur d'électricité pour les clients domestiques et les petites entreprises oscille entre 0 et 18% dans les foyers éligibles
- Ce taux est également très faible pour les fournisseurs de gaz
- La compétitivité des fournisseurs est assez restreinte au niveau national
- Les informations sur les offres commerciales sont peu connues
- Les taux de changement de fournisseurs sont, en revanche, plus élevés parmi les clients industriels

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

26

Changement de fournisseur d'électricité chez les clients domestiques et les petites entreprises en 2007



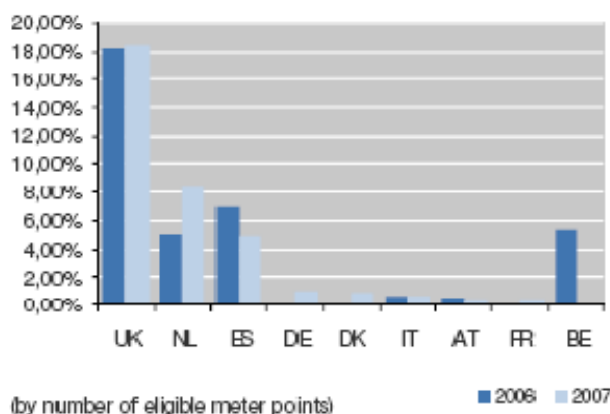
Source : ERGEG

- Le taux de changement de fournisseur reste dans la plupart des pays entre 0 et 2%
- Le taux de changement de fournisseur d'électricité le plus élevé en Grande-Bretagne (5 millions de clients éligibles)

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

27

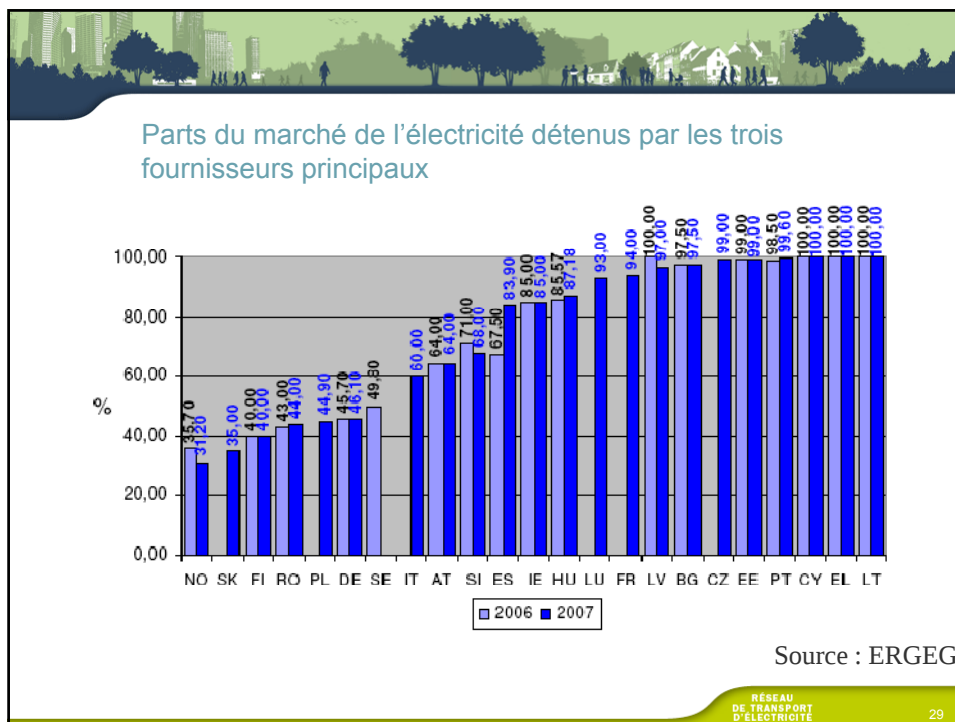
Changement de fournisseur de gaz chez les clients domestiques et les petites entreprises en 2007



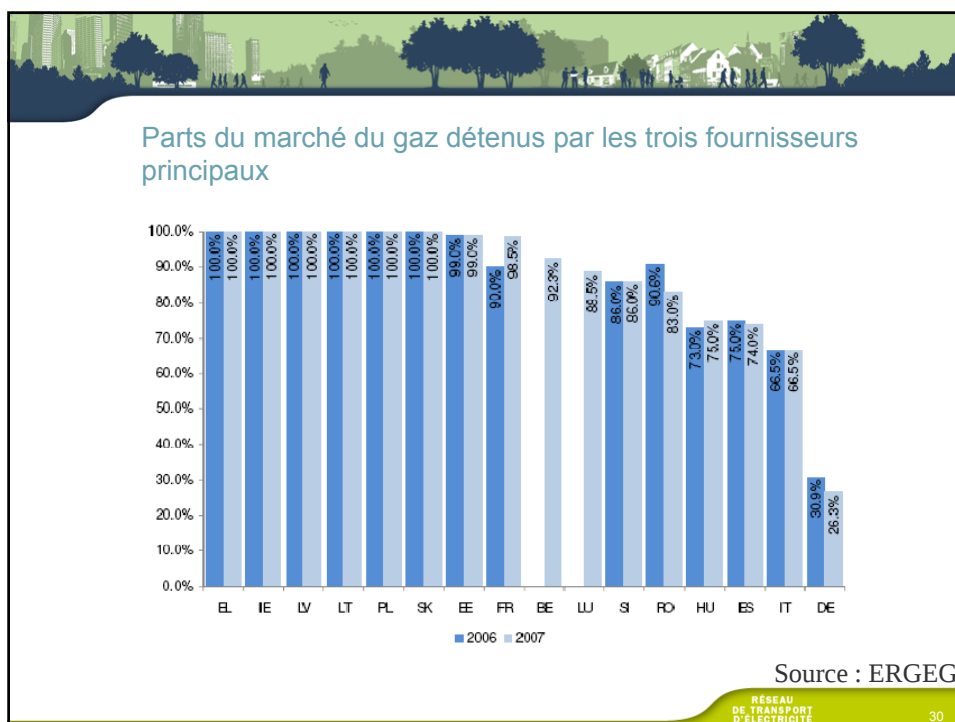
Source : ERGEG

RÉSEAU
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ

28



29



30